



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 301-20

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Frédéric Lee, directeur général secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski,

QUE :

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski au cours de sa séance tenue le 5^e jour du mois d'octobre 2020 a adopté le règlement numéro 301-20 relatif au « bannissement des produits de plastique à usage unique ».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal et ledit projet de règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, CE SIXIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2020.

Frédéric Lee, secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Par la présente, je soussigné, Frédéric Lee, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, certifie avoir publié le présent avis aux deux endroits prévus au règlement municipal (les halls d'entrée du bureau municipal et au Centre polyvalent).

Frédéric Lee, Secrétaire-trésorier